



**Aix en Provence**

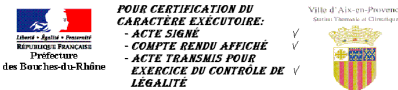
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2014-317**

**Séance publique du**

**29 septembre 2014**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140929-51553-DE-1-1_0
Date de signature : 30/09/2014
Date de réception : mardi 30 septembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : OBTENTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE D'UNE PUBLICATION  
ARCHEOLOGIQUE**

Le 29 septembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/09/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Gérard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Laurent DILLINGER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN.  
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Jean-Marc PERRIN donne lecture du rapport ci-joint.



07.04

**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
Direction Générale des Services  
Techniques  
D.A.S.T Bâtiments & Grands  
équipements

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 SEPTEMBRE 2014

**Nomenclature : 8.9**  
Culture

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Marc PERRIN

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : OBTENTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE D'UNE PUBLICATION  
ARCHEOLOGIQUE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Direction générale de l'innovation du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a mis en place depuis 2013 un dispositif d'aide financière au bénéfice d'agents œuvrant dans le domaine de l'archéologie préventive, en vue de leur permettre de mener à bien des travaux de publication.

Il s'agit d'une compensation financière forfaitaire correspondant au maximum d'un à deux mois de rémunération de l'agent.

Dans le cadre des projets de publication programmés par la direction Archéologie de la Ville, Madame Sandrine CLAUDE a présenté un dossier aux fins de publier les résultats d'une fouille réalisée en 1993 sur le site de Closerie à Aix-en-Provence. Il s'agit de l'étude d'un cimetière médiéval et moderne établi à l'extérieur de la ville médiévale des Tours, en lien avec l'ancienne église Saint-Laurent qui se trouvait au sud de la rive Marius-Jouveau. La demande a porté sur un mois, temps jugé suffisant pour mener à bien ce travail.

Le dossier présenté par Madame Sandrine CLAUDE a été agréé par la commission chargée d'examiner les candidatures, ce qui va permettre à la Ville de percevoir une subvention de l'ordre de 5 681,82 euros, estimée à un mois de travail nécessité par les recherches de cet agent.

Le soutien ainsi apporté par cette commission exigeante - 10 projets retenus sur 70 - conforte la reconnaissance accordée aux compétences scientifiques de cet agent et contribue également au rayonnement de la Ville au sein de la communauté archéologique.

C'est pourquoi, il vous appartient, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'allocation à la Ville d'une subvention de l'ordre de 5 681,82 euros dans les conditions mentionnées ci-dessus,

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué à formuler la demande et signer tous documents relatifs à ce dossier,
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2014-317 - OBTENTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE D'UNE PUBLICATION  
ARCHEOLOGIQUE -

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/09/2014  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)